



EUROPLASMA: Le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan maintient la période d'observation afin de permettre la présentation du projet de redressement élaboré par Zigi Capital.

A la suite de l'audience du 28 mai 2019, et après en avoir délibéré, le Tribunal de commerce de Mont-de-Marsan a maintenu la période d'observation afin de permettre la présentation dans les prochaines semaines du projet de redressement élaboré par la société Zigi Capital SA, dont les principales caractéristiques sont :

- Une prise de participation au sein d'Europlasma par Zigi Capital assortie de la présentation d'un projet de plan de redressement par voie de continuation sur l'ensemble des sociétés du groupe Europlasma;
- Un projet industriel construit, pour chacune des entités du groupe, et encouragé par des lettres de soutien de partenaires industriels reconnus;
- Des changements de gouvernance destinés à refléter le statut d'actionnaire de référence pérenne de Zigi Capital (qui vise à terme une détention du capital supérieure à 20%);
- Un financement immédiat à hauteur de 3,76 M€ afin de permettre la poursuite de la période d'observation;
- Un financement du plan de redressement provenant pour un montant de 2 M€ d'un prêt de la Région Nouvelle-Aquitaine, et pour un montant de 30 M€ de la conclusion d'un financement additionnel dont les modalités seront précisées ultérieurement;
- Une restructuration du passif du groupe Europlasma par des accords avec les principaux créanciers, et des propositions d'apurement du passif à circulariser auprès des autres créanciers.

Le projet de plan de redressement par voie de continuation élaboré par Zigi Capital sera examiné par le Tribunal de commerce fin juillet 2019, à l'issue des délais légaux de consultation des créanciers.

Des précisions seront apportées très prochainement sur l'ensemble des points indiqués ci-dessus, condition préalable à la reprise de la cotation. D'ici-là, la cotation des titres Europlasma (actions et BSARs) reste suspendue.

A propos de Zigi Capital

Zigi Capital est une société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 31.000 euros, dont le siège social est situé 11 avenue de la Porte Neuve 2227 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B214162.

Zigi Capital est détenue à hauteur de 50% par M. Alexandre-Henri Lacarré et à hauteur de 50% par M. Jérôme Garnache.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHBV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

Contact :

Anne BORDERES – Chargée de communication Tel: + 33 (0) 556 497 000
contactbourse@europlasma.com